



PAGAYEURS MARINS, Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

VALEURS ET ACTIONS

PM/NI/005-02/PL

La plaisance en kayak de mer est une activité dispersée et assez individualiste. Le domaine est actif en Bretagne et en quelques points le long des autres côtes françaises. Par ailleurs, il existe une augmentation de la pratique individuelle occasionnelle, principalement en période estivale.

Les organisations en place sont, comme dans beaucoup d'autres domaines, axées principalement vers la compétition et prévues pour des jeunes. Les attentes des plaisanciers, qui ne s'intéressent ni aux médailles, ni aux chronomètres, sont rarement prises en compte. D'autre part, s'il existe localement des structures plus ou moins bien organisées et connues des pratiquants habituels, l'accueil et la formation pour la pratique occasionnelle ne sont en général pas parfaitement traités.

Jusqu'à très récemment, rien n'était réellement prévu pour assurer une représentation nationale de l'activité. Ce dernier point a conduit à la mise en place, en août 2000, d'une réglementation contraignante sans consultation des pratiquants.

Suite à ce constat quelques kayakistes expérimentés ont créé, en mars 2001, « PAGAYEURS MARINS, Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer » dont **le but est d'assurer les représentation et coordination nationales**, qui avaient fait défaut.

Le souci principal de la fédération est **la qualité de la pratique tant sur le plan de la sécurité que sur celui de la conservation des valeurs liées à la mer**. D'autre part, il est souhaitable que le développement s'accompagne d'une évolution de l'attitude de « consommateur » vers celle de « marin ». Ces orientations conduisent à un travail axé sur plusieurs points :

La réglementation : l'objectif est d'obtenir la liberté de naviguer en transformant l'aspect répressif de la réglementation en sécurité active par une responsabilisation des pratiquants. L'examen des pratiques des autres pays européens en la matière est édifiant. Nos voisins anglo-saxons, par exemple, ont une vision de la plaisance plus responsable qu'administrative. Les dirigeants de la fédération s'attachent à faire partager ce point de vue aux autorités chargées de l'élaboration des règlements qui semblent avoir aujourd'hui davantage le souci d'une couverture juridique que celui de la sécurité.

La formation : si l'évolution vers la responsabilisation passe par une modification réglementaire, elle nécessite également une modification des mentalités notamment par une formation dans les domaines du comportement et de la sécurité. L'amélioration de la qualité de la pratique et de la sécurité passe par la transmission d'un savoir-faire, mais aussi d'un savoir-vivre et d'une culture marine. La fédération travaille dans ce sens, en liaison étroite avec les dirigeants des associations affiliées.

L'environnement : la culture marine implique un souci constant de protection de l'environnement. Le respect de la faune et de la flore, autant que celui de la propriété privée, fait partie de l'esprit « marin ». L'image du kayak de mer en la matière n'est pas toujours très bonne auprès des organismes chargés de la protection de l'environnement. Si les actions en faveur de la formation contribuent à améliorer l'attitude des pagayeurs, la présence de la fédération auprès des responsables chargés de l'environnement permet d'expliquer notre démarche pour une meilleure compréhension mutuelle. Dans cet objectif une charte est en cours d'élaboration.

Le développement : le développement du temps libre suscite inmanquablement un développement des activités de loisir auquel la plaisance en kayak de mer n'échappe pas. Cependant, aucune liaison n'existe entre notre activité et les organismes chargés du tourisme ou les médias. L'image du kayak aux yeux du grand public est celle d'un sport extrême réservé aux initiés un peu « casse-cou ». Les notions de plaisance, de croisières familiales, réalisables avec seulement un minimum d'apprentissage sont totalement occultées par les médias. Par ses contacts avec les loueurs et par ses publications, la fédération œuvre pour faciliter l'accès à la plaisance en kayak de mer et, ce, dans de bonnes conditions de sécurité.

**Si vous adhérez à notre démarche,
rejoignez-nous et incitez votre club à le faire.**

Déclaration à la Préfecture des Côtes d'Armor n° 0224009199 du 16 octobre 2001

Secrétariat : 13, square René-Coty 35000 RENNES

<http://www.pagayeursmarins.org>

E-mail : fpkm@pagayeursmarins.org